



Comité Technique Local du 29 janvier 2015

DECLARATION LIMINAIRE COMMUNE

Le 15 janvier 2015, à l'appel des 4 organisations syndicales CGT, Solidaires, CFDT et FO plus de 100 agents sont venus vous interpellé à l'occasion de la reconvoication du CTL « suppressions d'emplois » boycotté par les représentants du personnel.

Ils ont exigé l'annulation immédiate des 30 nouvelles suppressions d'emplois programmées par la DRFiP 35 pour 2015 qui viennent s'ajouter aux 108 qui ont touché notre département depuis 2011. Ces suppressions accentuent la détérioration du service public et ne font qu'aggraver les conditions de travail des agents, qui ne peuvent plus exercer normalement leurs missions.

D'autre part, toutes les DDFIP et DRFiP ont arrêté leur plan triennal d'adaptation du réseau et l'ont transmis au DGFIP. Les agents présents le 15 janvier dernier vous ont demandé communication de ce plan.

Aujourd'hui, dans les services, les agents sont inquiets du manque de visibilité sur leur avenir professionnel. Au nom du dialogue social et du langage de vérité auxquels vous êtes tant attaché, vous devez donc maintenant à l'occasion de ce CTL nous présenter en détail ce plan.

De plus, la circulaire DGFIP du 22 octobre 2014 prévoit, qu'à compter du 1^{er} janvier 2015, les directions départementales **peuvent aménager les horaires d'ouverture des sites locaux selon un cadre rénové**. Elle n'a pas un caractère impératif. Elle implique une dégradation du service public sans améliorer les insupportables conditions de travail des agents.

C'est pourquoi, les agents ont signé la pétition, que nous vous remettons ce jour. Ils vous demandent :

- d'arrêter les consultations entamées sur le sujet dans les postes et services assurant de l'accueil, alors que les décisions sont déjà prises ;
- et aussi, de retirer la note DRFiP du 17 décembre 2014 n° 83/2014 que vous avez

émise non pas en application de cette circulaire, mais suivant une consigne orale de la DGFIP.

En effet, la circulaire ne faisait qu'ouvrir une possibilité aux directions locales, sans rendre obligatoire la mise en œuvre de l'aménagement et de la réduction des horaires. Pour nos organisations syndicales, ce projet de réduction des horaires d'ouverture prépare une baisse massive des emplois, le recul du service public et la dégradation des conditions de travail. De même, c'est une nouvelle étape dans la destruction du réseau.

En clair, vous demandez aux agents de scier eux-mêmes la branche sur laquelle ils sont assis.

Mais la balle est encore dans votre camp, vous pouvez revenir en arrière en retirant votre note du 17 décembre 2014.

Nous tenons également à attirer votre attention sur la situation des effectifs à l'accueil de Rennes MAGENTA. Depuis le 12 janvier le service ne compte que 6,5 agents présents (5 agents titulaires et 1,5 agents en renfort) au lieu des 14 emplois prévus.

Il est précisé qu'à ce jour, deux agents titulaires ont été détachés du service pour raisons médicales, deux autres ont été détachés pour raisons administratives et deux sont actuellement en congés de maladie.

Les renforts mis à disposition du service sont quant à eux largement insuffisants puisque sur les trois personnes affectées à ce titre, une est en arrêt maladie et l'autre bénéficie d'un mi-temps thérapeutique.

S'ajoute à ce constat préoccupant le fait que depuis le 5 janvier 2015, le responsable du service, nouvellement affecté sur le poste, n'effectue le pilotage de son équipe qu'à mi-temps, l'autre moitié de son temps étant dédiée à la cellule du contrôle des particuliers.

L'inadéquation des charges aux ressources entraîne un rythme de travail anormalement soutenu qui est particulièrement néfaste aux agents. Un exercice quotidien véritablement épuisant qui génère de fortes tensions psychiques alimentées par l'agressivité des usagers qui ne supportent pas d'attendre ou de ne pas être renseignés dans de bonnes conditions.

Les représentants du personnel estiment que l'organisation du travail telle qu'elle est observée actuellement présente un risque pour les agents de l'accueil et que leur santé physique et mentale est actuellement mise en danger.

Les représentants du personnel CGT, Solidaires, CFDT et FO constatent que les mesures prises à ce jour par la direction pour remédier à cette situation sont inexistantes et que cette mauvaise gestion, si elle perdure pourrait entraîner des incidents et l'exercice d'un droit d'alerte par les représentants du CHSCT.